

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 8 FEVRIER 2022

Délibération n°2022-MAIRIE-009

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de février à 19h le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents dans la salle : ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole (pouvoir de Mme BOUNOUA Houassilla), COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Etaient présents en visioconférence : DURET Laëtitia, LECOURT Didier, RAMON Guillaume, VOLPELLIERRE Stéphanie

Absents excusés : BOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme BONICEL Carole)

M COULET Philippe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : AFFECTATION DE RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 13

Convocation le :
01/02/2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Michel ANDRIUZZI
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de.....49 433,86
- Un déficit d'exploitation de.....

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit, à l'unanimité :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	49 433,86
A) EXCEDENT AU 31/12/2021	
☐ Exécution du virement à la section d'investissement	
☐ Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	
× Excédent de fonctionnement reporté	49 433.86
B) DEFICIT au 31/12/2021	
C) Déficit à reporter	

Pour copie conforme



le Maire

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20220209-2022-MAIRE-009-AI
Date de télétransmission : 09/02/2022
Date de réception préfecture : 09/02/2022